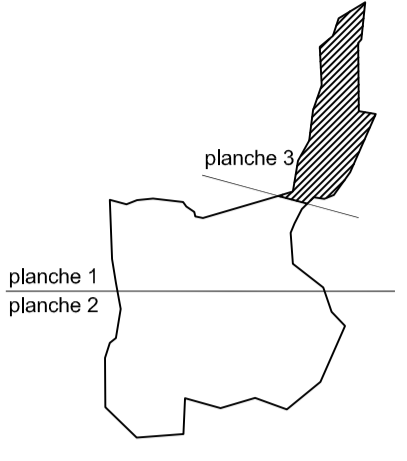


PLAN LOCAL D'URBANISME



Plan de zonage

Plan d'ensemble : planche 3/3

4.3

ECHELLE	Prescription du PLU	Arrêt du projet du PLU	Approbation du PLU
1/5000	07/07/2009	11/09/2012	10/06/2013

BEAUR
 Ingénierie C.F. 012
 18 rue Condorcet - 26108 RUSSEY
 Tél. 04 75 24 40 40 - Fax 04 75 24 40 41
 Courriel : contact@beaur.fr - Site internet : www.beaur.fr

NUMERO DETRUC : 8, 16, 124 R/PRODUCTION/PLAN/URBANISME/COMMUNE/COMBOVIN/PLU/DZM DATE : MAI 2013

LEGENDE :

Zones urbaines

- U : Zone urbaine dense des hameaux à vocation mixte
- UI : Zone urbaine à vocation d'activités économiques liées à la filière agricole

Zones à urbaniser

- AUa : Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat
- AU : Zone à urbaniser non constructible, nécessitant une modification du PLU pour être ouverte à l'urbanisation.

Zones agricoles

- A : Zone agricole où les constructions nécessaires à l'exploitation agricole sont admises
- Ae : Secteur réservé aux activités pastorales
- Ah : Secteur agricole où l'aménagement et l'extension limitée de certaines constructions existantes sont autorisées
- Ah1 : Secteur de la zone Ah où seules les annexes sont autorisées
- Ap : Secteur agricole où les occupations et utilisations du sol sont restreintes et conditionnées au respect des paysages

Zones naturelles

- N : Zone naturelle protégée
- Nh : Secteur où l'extension des habitations et certains changements de destination sont possibles
- Nh1 : Secteur de la zone Nh où seules les annexes sont autorisées
- Ni : Secteur où sont admises les activités d'accueil touristiques et de loisirs

